

**CIRCONSCRIPTION
de
LUÇON**

Année scolaire : 2018/2019

COMPTE RENDU du

CONSEIL D'ECOLE : ■ 1 □ 2 □ 3

COMMUNE : PÉAULT

Date : 5 novembre 2018

ECOLE : Charlotte MENANTEAU

Durée : 2h

PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :

- Mme LATOUCHE (directrice)
- M. GAUTIER (enseignant)
- M. MARIN (enseignant)
- M. COURONNEAUD (DDEN)
- Mme MOREAU (maire de Péault)
- M RENAudeau (adjoint aux affaires scolaires)
- Mme BLICQUY UNTERNEHR (représentante des parents d'élèves titulaire)
- Mme FERMIGIER (représentante des parents d'élèves titulaire)
- M THIRE (représentant des parents d'élèves titulaire)
- Mme MARIN (représentante des parents d'élèves suppléante)
- M MARTIN (représentant des parents d'élèves suppléant)
- Mme GUIBERT (ATSEM)
- Mme CAMUS (Agente scolaire)

EXCUSES (NOM et Qualité) :

- M. DOURIAUD (Inspecteur de l'Education Nationale)
- Mme VETTICOZ (représentante des parents d'élèves suppléante)

Présidente de séance : Mme LATOUCHE

Secrétaire de séance : Mme BLICQUY-UNTERNEHR

Ordre du jour :

- Approbation du précédent conseil d'école
- Vote du règlement du conseil d'école et du règlement intérieur
- Présentation des représentants de parents d'élèves, de l'Amicale Laïque et de l'association les P'tits lutins.
- Point sur les effectifs et prévisions pour l'année à venir
- Projets et sorties prévus ou envisagés
- Point sur la sécurité à l'école
- Travaux réalisés et envisagés
- Questions diverses (à transmettre avant le conseil)
 - Temps périscolaire
 - Harcèlement

1) Approbation du conseil d'école du 25 juin 2018

Aucune observation particulière n'ayant été relevée suite à la lecture du procès-verbal du conseil d'école du 25 juin 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Règlement du conseil d'école et règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur du conseil d'école est reconduit. Celui-ci précise le fonctionnement du conseil d'école. Il est ajouté que les commentaires faits lors du conseil d'école restent confidentiels.

Ce règlement est voté à l'unanimité.

Le règlement intérieur de l'école est reprécisé quant au respect des règles établies. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Il a été déjà été distribué aux familles en début d'année, un avenant sera fourni aux familles concernant les points modifiés.

3) Présentation des partenaires de l'école

Les représentants de parents d'élèves titulaires élus cette année sont Mr THIRE, Mme FERMIGIER et Mme BLICQUY UNTERNEHR. Ils seront suppléés par Mr MARTIN, Mme MARIN et Mme VETTICOZ.

Le taux de participation aux élections a été de 53,13%.

Pour rappel, le rôle des représentants des parents d'élèves est de se faire porte-parole de l'ensemble des parents.

L'Amicale Laïque : les membres du bureau sont Jean-Philippe THIRÉ, président, Olivier MARTIN, vice-président, Odile VETTICOZ, trésorière des manifestations, Vanessa BLICQUY UNTERNEHR, trésorière pour l'école (sorties, abonnements), François MARIN secrétaire école et Sylvie ROLLAND, secrétaire manifestations.

La soirée couscous a eu lieu le samedi 6 octobre 2018. Le bénéfice de cette soirée est de 1850€.

La fête de Noël aura lieu le dimanche 16 décembre 2018. La fête de l'école est prévue le samedi 29 juin 2019. D'autres manifestations sont prévues : la belote le 6 janvier 2019, le théâtre les 8, 9, 10, 15 et 16 mars 2019 et une sortie vélo le jeudi de l'Ascension le 30 mai 2019.

L'association Les P'tits Lutins gère la garderie et la cantine : les membres du bureau sont Anthony ROSIER, président, Aurélie ORGERIT, secrétaire, Marie GOINEAU, trésorière garderie et Emilie DA COSTA, trésorière cantine.

Comme chaque année, une vente de pizzas sera organisée les 23 et 30 novembre 2018 ainsi qu'une soirée dansante qui aura lieu le 30 mars 2019.

Les partenaires sont identifiés dans le blog de l'école : <http://passerelle2.ac-nantes.fr/ec-charlotte-menanteau/>

4) Point sur les effectifs

Il y a actuellement 68 élèves dans l'école.

Les élèves sont répartis dans les 3 classes de la manière suivante :

- 6 PS + 4 MS + 9 GS = 19 (classe de François Marin).
- 7 CP + 8 CE1 + 12 CE2 = 27 (classe d'Aurélie Latouche).
- 9 CM1 + 13 CM2 = 22 (classe de Raphaël Gautier).

En cours d'année, la rentrée de 3 TPS est prévue. Soit un effectif de fin d'année de 71 élèves.

Prévisions sur l'année prochaine :

2019-2020

| TPS | PS | MS | GS | Total maternelle | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | Total élémentaire | Total école |
|-----|----|----|----|------------------|----|-----|-----|-----|-----|-------------------|-------------|
| 3 | 3 | 6 | 4 | 16 | 9 | 7 | 8 | 12 | 9 | 45 | 61 |

5) Projets et sorties

Le projet d'école 2018-2022 a été validé. Les trois axes principaux sont les suivants :

AXE n°1 → Apprendre le vivre ensemble au quotidien.

Domaines et compétences concernés(*) : La formation de la personne et du citoyen.

Objectif(s) : Développer des aptitudes et des compétences à vivre ensemble, à coopérer et à travailler dans une même société.

AXE n°2 → Enrichir son univers culturel au sens large.

Domaines et compétences concernés(*) : Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

Objectif(s) : Se construire un référentiel culturel et artistique commun de la petite section au CM2.

AXE n°3 → Développer la production d'écrits tout au long de sa scolarité.

Domaines et compétences concernés(*) : Les langages pour penser et pour communiquer.

Objectif(s) : Améliorer ses compétences en production d'écrits de façon qualitative et quantitative.

Voici les différentes actions qui seront effectuées cette année en lien avec le projet d'école :

| Axe n°1 : apprendre à vivre ensemble au quotidien | Axe n°2 : Enrichir son univers culturel au sens large | Axe n°3 : Développer la production d'écrits tout au long de l'année |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Classe de découverte pour les élèves du CP au CM2.- Initiation aux gestes de premiers secours en fonction de l'âge des enfants.- Travail autour des émotions.- Instaurer de la résolution de conflits de façon non violente : technique des messages clairs. | <ul style="list-style-type: none">- Création par classe d'un classeur répertoriant tous les travaux effectués dans les domaines suivants : arts visuels- histoire des arts, poésies-comptines, chansons, albums étudiés, contes, films et spectacles.- Mise en place d'une chorale d'école. | <ul style="list-style-type: none">- Production d'écrits sur des types de textes prédéfinis dans les classes de façon individuelle ou collective. <i>Période 1</i> : genre poétique et injonctif <i>Période 2</i> : genre argumentatif <i>Périodes 3 et 4</i> : genre documentaire <i>Période 5</i> : genre narratif |

Concernant les sorties, l'école va obtenir une aide du conseil général à hauteur de 80% pour le transport de 5 trajets dans l'année en lien avec le Regroupement Pédagogique Hebdomadaire avec l'école de Chasnais.

Pour le moment, entreront dans la convention les sorties suivantes :

- Jour de fête cycle 1
- Le pentathlon des cycles 2 et 3
- La rencontre athlétique des cycles 1
- Une sortie pour les cycles 1 (peut-être le logis de la Chabotterie)
- La rencontre au collège ou une autre sortie à déterminer pour les cycles 2 et 3 sachant que Chasnais ne pourra se permettre une entrée de visite payante

Projets et sorties déjà réalisés cette année :

- Visite des élèves de GS du jardin de Roselyne Le Du le 28 septembre 2018, encore 2 ou 3 visites sont prévues cette année.

Projets et sorties envisagés cette année :

- Semaine du goût du 12 au 24 novembre 2018 pour tous les élèves de l'école.
- Spectacle jour de fête cycles 2 et 3 *Un crapaud presque charmant* le jeudi 15 novembre 2018.
- Cross à Chasnais pour les élèves de la GS au CM2 le vendredi 16 novembre 2018.
- Fête de Noël le dimanche 16 décembre 2018.
- Jeux collectifs pour les élèves de la TPS à la GS le jeudi 20 décembre 2018 à Péault.
- Rencontre danses le jeudi 21 mars 2019 à Péault pour les cycles 2 et 3 et à Chasnais pour les élèves de cycle 1.
- Classe de découverte à Nantes pour les élèves du CP au CM2.
- Spectacle jour de fête cycles 1 *Peut-être un rat, peut-être une rose* le jeudi 23 ou le vendredi 24 mai 2019.
- Rencontre athlétique pour les élèves de cycle 1 le lundi 17 juin 2019.
- Sortie vélo dans Péault pour les élèves de CM le lundi 17 juin 2019 dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière
- Sortie piétons pour les élèves de CP/CE1/CE2 le jeudi 20 juin 2019 dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière.
- Pentathlon à Lairoux le lundi 1er juillet 2019 pour les élèves de cycle 2 et 3.
- Sorties pour les classes de cycle 1 avec Chasnais et sans Chasnais, probablement Finfarine.
- Visite du collège pour les élèves du cycle 3
- Piscine pour les cycles 2 et 3 les mardis après-midi à partir du 19 mars 2019 à Luçon.

Concernant la classe de découverte, voici les différentes activités qui seront proposées aux élèves :

Pour la classe de cycle 2 :

- Lecture de paysage sur la butte Ste Anne
- Trentemoult
- Le quartier Bouffay, quartier du Moyen-Age
- Musée d'histoire de Nantes : le château des ducs de Bretagne : château fort urbain
- Muséum d'histoires naturelles : zoologie
- Découverte de Ponti au jardin des plantes
- A la rencontre de l'art
- Rencontre artistique du graffiti
- Le planétarium
- Les machines de l'île

Pour la classe de cycle 3 :

- Les Machines de l'île
- Le planétarium
- Le muséum d'histoires naturelles
- Le musée Jules Verne
- La château des ducs de Bretagne (Histoire de Nantes)
- Visite de l'ancien port de Nantes sous forme de jeux d'orientation et d'observation.
- Trentemoult
- Lecture de paysage sur la Butte Saint-Anne
- Le quartier Bouffay et la cathédrale
- ARDEPA

Le choix des enseignants est de proposer aux élèves une classe de découverte non pas thématique, mais pluridisciplinaire mêlant des activités en lien avec l'histoire, la géographie, les sciences ou encore les arts. L'un des objectifs principaux est aussi d'apprendre à vivre ensemble et de favoriser l'épanouissement et l'autonomie de chaque enfant.

La mairie prendra en charge le coût du transport estimé à environ 800€ (410€ pour l'aller en car, 60 à 65€ pour le transfert des bagages du centre jusqu'à la gare au retour et environ 320€ pour le retour en train).

L'amicale laïque participera au projet à hauteur de 7000€. La coopérative scolaire participera à hauteur de 1000€ (ou plus en fonction de la vente de biscuits bijou à venir). Et enfin, le reste à charge des familles est à l'heure actuelle de 119,72€. Un dossier JPA (Jeunesse au Plein Air) va être monté permettant aux familles en fonction de leur quotient familial de bénéficier d'une aide au départ en classe de découverte.

| Cas | QF | % maxi | Coût du séjour par famille |
|-----|----------------|--------|----------------------------|
| 1 | de 0 à 300 € | 25% | 89,79 |
| 2 | de 301 à 600 € | 20% | 95,78 |
| 3 | de 601 à 900 € | 15% | 101,76 |

6) La sécurité à l'école

Chaque établissement scolaire doit se doter d'un P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) pour permettre aux équipes éducatives de faire face à un accident majeur (tempête, inondation, glissement de terrain ou présence de matières dangereuses dans l'air) survenu à proximité de l'école en attendant l'arrivée des secours.

Il s'agit pour l'essentiel d'organiser le confinement ou l'évacuation des élèves et du personnel dans l'établissement jusqu'à la levée de l'alerte et ainsi faciliter le travail des secours. Ce document a été mis à jour.

L'exercice d'évacuation est prévu le 14 décembre 2018 (signal, trois coups de sifflet longs, le regroupement s'effectue sur le parking de la mairie) et l'exercice de confinement est prévu le 7 mars 2019 (signal la corne de brume et le regroupement s'effectue dans la garderie pour les cycles 1 et dans la salle de motricité pour les cycles 2 et 3).

Un deuxième P.P.M.S. attentat-intrusion consiste à anticiper un attentat ou une intrusion qui aurait lieu soit à l'intérieur ou aux abords de l'école, soit à proximité de l'école. Concernant ce plan, un exercice intrusion sera effectué le 12 novembre 2018 (signal le mot « cachette » et le regroupement s'effectue dans le jardin derrière l'école).

Il est également demandé aux écoles d'effectuer trois exercices incendie par an, le premier s'est déroulé dans de bonnes conditions le 21 septembre 2018, à l'exception d'une difficulté pour couper l'alarme incendie après l'exercice, mais cela s'est résolu en fin de matinée. Les prochains exercices auront lieu les 5 février et 7 juin 2019.

7) Travaux réalisés et envisagés

Travaux déjà réalisés :

- Réparation du toboggan
- Réparation de la butée du portail menant au préau
- Changement du sable du bac à sable
- Impression de 10 mémos français-maths pour les nouveaux élèves de CM1

Travaux envisagés :

- Changement du loquet d'un des toilettes, des élèves sont encore restés bloqués à l'intérieur cette année. La mairie en fait la demande au menuisier.
- Installation d'une seconde étagère pour poser les verres des enfants dans les toilettes, celle-ci est trop petite et les verres tombent régulièrement. La mairie va en faire la demande au menuisier.
- Le panneau république française sur la façade de l'école est fissuré.
- Réparation de la porte de la cantine.
- Qu'en est-il des travaux pour remettre aux normes accessibilités l'école ? Ces travaux ne seront pas faits cette année mais plutôt en fin 2019, ils concerteront une place de stationnement personne à mobilité réduite, une chaîne de guidage pour mener jusqu'à l'école, l'installation de rampes et la matérialisation des marches des classes.
- Un banc sera-t-il réinstallé côté local matériel ? Le banc a été livré, il sera installé prochainement.
- La question de la suppression des buissons de la cour pour la sécurité des enfants a été soulevée. Cela nécessiterait de gros travaux.
- Un devis a été reçu concernant le changement des stores des classes, ce devis sera pris en charge sur le budget 2019 de la commune. Le devis concerne actuellement 4 stores de l'école pour un total de 3400€.

8) Questions diverses

Le RASED remercie la mairie pour la subvention qui leur a été attribuée.

Récemment, des rumeurs concernant le travail de Victoria Camus ont circulé dans et hors de l'école. Cela a entraîné des propos choquants de la part de certains élèves la menaçant « d'être virée ». Malgré le fait que cela soit arrivé sur un temps périscolaire, les enseignants ont trouvé important de reprendre les élèves sur le temps de classe afin d'expliquer avec eux les nouvelles règles mises en place le midi, qui étaient remises en cause par certains, et le respect des adultes de l'école. Il ne faut pas oublier que dans toutes les écoles, le temps périscolaire est le plus difficile à gérer et celui sur lequel on retrouve le plus d'incivilités. Les enseignants rappellent qu'ils travaillent en toute confiance avec Sandrine Guibert et Victoria Camus qui sont d'une grande aide au quotidien.

Victoria Camus qui était présente au conseil d'école a pu réexpliquer les faits, elle indique que toutes les règles qui ont pu être mises en place sont faites pour le bien-être et la sécurité des enfants. Elle regrette le manque de communication avec les parents et invite quiconque voudrait s'entretenir avec elle à venir la voir.

Un cas de harcèlement moral a été remonté aux enseignants via les représentants de parents d'élèves. La famille concernée a pris contact avec l'enseignant de la classe pour évoquer ce problème. L'équipe enseignante rappelle à l'ensemble des familles de ne pas hésiter à communiquer avec elle lorsque des difficultés de cet ordre ou d'un autre genre se manifestent afin de trouver au plus vite des solutions ensemble.

La séance est levée, à 19h50.

Signatures :

Aurélie Latouche



Vanessa Blicquy-Unternehr

